



# FRANCE ADOT 21

## DON DE VIE — DON DE SOI

2 rue des Corroyeurs  
Boîte B8  
21000 DIJON  
Tél. 03.80.41.46.45  
Email : [adot21@free.fr](mailto:adot21@free.fr)

Association régie par la loi de 1901,  
n° siret 439 969 304 00013  
Membre du réseau national  
FRANCE ADOT déclaré d'utilité  
publique le 13 février 1978,  
Confirmée le 11 avril 2005

Agrément du Ministère  
de l'Éducation Nationale  
en date du 24 juillet 2009



Il a les yeux de sa mère,  
le sourire de son père,  
et un cœur greffé...

**DON D'ORGANES - DON DE MOELLE**

**TOUT SAVOIR SUR LE  
DON D'ORGANES ET DE  
TISSUS HUMAINS**

[www.france-adot.org](http://www.france-adot.org)

ou

<http://adot21.free.fr>



### EDITORIAL

FEVRIER 2015

DANS CE NUMÉRO :

Éditorial	1
Invitation à l'assemblée générale	1
Les cellules souches	2
Don de moelle osseuse	3
Revivre	3
Les greffes pédiatriques	4
Programme de l'AG	5
Soutien à notre action	6

Après une année 2014 aux résultats bien moyens à tous les niveaux, commence donc une période qui je l'espère aura un autre visage, aussi bien moral que physique. Il faut en effet que tous nous nous mobilisions pour inverser la tendance actuelle qui est de se replier sur soi même lorsque des problèmes se posent. Jamais l'adage « l'union fait la force » n'a été autant d'actualité.

C'est ensemble que nous retrouverons l'envie

d'aider les « autres », le besoin de les soutenir dans l'adversité, le bonheur de se sentir UTILE.

Le Don d'Organes, comme le Don de Sang est un CHOIX. Il permet à des personnes de franchir plus facilement les difficultés qu'ils rencontrent. Œuvrons donc pour que ces pratiques deviennent une évidence pour tous.

Jean Paul PITTET

Président de France ADOT 21

## INVITATION

**Assemblée Générale - 40<sup>ème</sup> anniversaire**

Sous le patronage de François PATRIAT  
Président du Conseil Régional de Bourgogne

**samedi 14 mars 2015**

**Salle des séances du Conseil Régional de Bourgogne**

**17, boulevard de la Trémouille – Dijon**

*Programme complet en page 5*

**Venez nous retrouver nombreux**

## CELLULES SOUCHES—des espoirs pour l'avenir (première partie)

### Introduction

**Le domaine des cellules souches est un univers fabuleux qui semble ouvrir des possibilités de traitements considérables et encore difficiles à mesurer. Elles font l'objet de nombreux travaux de recherche depuis quelques années et commencent à livrer leurs secrets qui permettent d'envisager, à terme, des traitements régénératifs pour les patients en attente de certaines greffes.**

Ce domaine est assez complexe. C'est pourquoi, dans ce court article, nous vous proposons de découvrir quelques notions de base en guise d'introduction.

### Cellules souches adultes (CSA)

Les organes possèdent des cellules souches en réserve en cas d'agression. Ces cellules leur permettent alors de se régénérer. En fait, les organes vieillissent et pour compenser, au moins partiellement ce phénomène naturel, des **cellules souches adultes (CSA)** sont présentes dans chaque organe et permettent de le renouveler de façon naturelle.

Nous savons que la moelle osseuse possède des cellules souches pour fabriquer des globules rouges, des globules blancs, des plaquettes, que le foie contient des cellules souches pour fabriquer des cellules hépatiques. Il en va de même pour chaque organe qui produit ainsi ces cellules au fur et à mesure de ses propres besoins..

### Cellules unipotentes

Les cellules souches provenant d'organes sont dites **unipotentes** car elles ne renouvellent que des cellules de l'organe dont elles sont issues (moelle osseuse, peau, foie, intestin, cerveau...). Elles ne savent fabriquer que des cellules identiques à elles-mêmes pour une **autorégénération**.

À ce jour, nous ne savons pas si tous les organes ont cette capacité.

**Les cellules souches du sang de cordon ombilical**, qui fabriquent les globules du sang, sont appelées **cellules souches hématopoïétiques (CSH)**. Elles sont proches de celles de la moelle osseuse.

Le sang du cordon contient aussi des cellules souches destinées aux différents tissus et organes du corps de l'enfant. On les appelle **cellules souches mésenchymateuses (CSM)**.

Les Cellules Souches Adultes sont plus nombreuses dans les organes dont les cellules se renouvellent vite : la moelle osseuse (les globules blancs vivent 7 jours)  
l'intestin grêle (les entérocytes vivent 4 à 5 jours).

### Recherche prometteuses sur la souris

Des travaux sont en cours sur des souris dont on lésé les poumons et à qui on implante des cellules pulmonaires humaines prélevées sur des déchets opératoires. En une quinzaine de jours ces cellules souches adultes sont capables de reconstruire en partie les tissus pulmonaires lésés.

Bien sûr, les souris bénéficient d'un traitement immunosuppresseur pour leur permettre de tolérer ces cellules étrangères.

Une cellule pulmonaire est capable de se multiplier 30 à 50 fois avant de mourir.

## DON DE MOELLE OSSEUSE 2014

Les résultats nationaux du plan greffe, au regard des inscriptions de volontaires au Don de Moelle Osseuse (DMO) sont médiocres et très contrastés selon les centres. Quelques centres tels que Paris (121%), Dijon (115%) et Nancy (106%), font mieux que les autres.

C'est la 2<sup>e</sup> année consécutive que les objectifs du Plan greffe sont dépassés à Dijon grâce à l'implication très forte des bénévoles de FRANCE ADOT 21, des personnels du CHU et des étudiants en Médecine / Pharmacie qui se sont mobilisés à l'occasion de la semaine du don de Moelle.

Centres	Inscrits 2014	Plan greffe 2014 (objectif)	% inscrits
Dijon	634	550	115 %
Besançon	400	400	100 %
Clermont Ferrand	605	750	81 %
Lyon	736	1 000	74 %
Nancy	805	760	106 %
Paris	1 918	1 581	121 %
<b>France</b>	<b>19423</b>	<b>20 700</b>	<b>94 %</b>

### "La tournée des 240 000 mercis"

En 2015 la semaine nationale de mobilisation pour le don de moelle se tiendra du 29 mars au 4 avril. À cette occasion, 4 bus sillonneront la France et visiteront 21 centres pour dire "Merci" aux 240 000 donneurs de moelle osseuse.

Un bus s'arrêtera à Dijon le 4 avril. FRANCE ADOT 21 sera présente à cette manifestation dont nous vous communiquerons les détails ultérieurement lorsqu'ils seront arrêtés.

# REVIVRE

Est la seule revue traitant du Don  
d'Organes et de Tissus Humains

Formule d'abonnement :

4 parutions par an = 24,80 €



A adresser à :

Groupe SUR

Parc Faraday - bât. 1

1 avenue Christian Doppler

77700 SERRIS

## LES GREFFES PEDIATRIQUES

L'amélioration des techniques chirurgicales et du traitement immunosuppresseur (antirejet) a permis une telle progression de la transplantation d'organes qu'elle est devenue le traitement de choix de nombreuses défaillances d'organes et qu'elle est envisagée même chez les enfants en bas âge. Ainsi, la demande n'a cessé de croître pour excéder désormais le nombre d'organes disponibles. Depuis une dizaine d'années, plus de cent enfants, inscrits sur la liste d'attente sont décédés avant d'avoir pu bénéficier d'une transplantation salvatrice.

Il faut savoir que, sous le terme «greffe pédiatrique», sont compris tous les malades de 0 à 18 ans. Bien sûr, il existe des particularités médicales importantes liées à l'âge ; la situation est très différente entre un nourrisson de 5 kg et un adolescent de 16 ans. Ceci explique qu'il faut être très vigilant sur les chiffres comparatifs établis dans le cadre des transplantations pédiatriques.

La greffe pédiatrique, en France, représente 4 % de l'ensemble des greffes. Depuis 2013, le nombre de donneurs pédiatriques recensés a progressé de 9,9 % ; cette augmentation est à rapprocher de nombreuses actions, dans les services de réanimation, qui ont favorisé l'identification et la prise en charge de la mort encéphalique (ME) chez l'enfant. Néanmoins, le taux d'opposition de la part des familles est en augmentation : plus de 39 % (contre moins de 33 % chez les adultes) et plus particulièrement dans la tranche des 0 à 4 ans. Des efforts sont encore à réaliser.

Chez les donneurs pédiatriques, les causes des décès se répartissent ainsi (chiffres de 2013) : 28 % par étouffement et noyade ; 30 % de traumatismes crâniens et 13 % à la suite d'un accident routier ; les accidents vasculaires cérébraux (AVC) représentent 14 %, les infections du système nerveux central 10 % et les intoxications 4 %.

Les greffes pédiatriques réalisées le plus couramment sont les greffes rénales (103 pour 119 malades) ; il faut noter que les greffons proviennent essentiellement de sujets en état de ME (18 seulement à partir de donneurs vivants). L'activité de greffe cardio-pulmonaire est stable et demeure faible (1 pour 2 enfants en attente). Les greffes pulmonaires (12) varient peu mais le nombre d'enfants malades est en constante augmentation (+ 29 %) et il a atteint son plus haut niveau (22 jeunes malades étaient inscrits sur la liste d'attente) ; la médiane d'attente est de 3,8 mois, elle est identique à celle des adultes. Le nombre de greffes cardiaques s'élève à 20 (pour 26 malades) ; la difficulté touche les enfants de moins de 2 ans avec 43 % de décès (14 % chez les enfants de plus de 11 ans). Concernant les greffes de foie, 83 ont été réalisées parmi les 96 enfants malades ; et, là encore, le problème provient des petits de moins de 2 ans ; une nouvelle possibilité est à développer : greffer une petite partie d'un foie prélevé chez un donneur vivant. Les greffes multiples (cœur/rein, foie/rein) restent rares, toujours inférieures à 5 ans, 1 greffe réalisée et un autre enfant en attente. (Tous ces chiffres sont de 2013)

Malgré les progrès médicaux et techniques, l'accessibilité à la greffe pour les plus jeunes reste difficile et plus particulièrement chez les nourrissons. Pour optimiser le taux des prélèvements pédiatriques, il est nécessaire et urgent que le recensement des enfants donneurs ( en état de ME), l'information et l'organisation entre les services s'améliorent et se développent au niveau national et européen.

Michèle MARTIN (suite au Congrès de Clermont Ferrand)

**Le Don d'Organes : Parlons en**

## Assemblée Générale - 40<sup>ème</sup> anniversaire

### 1ère partie

#### 10h00 à 12h00 : Assemblée Générale Ordinaire.

Accueil des adhérents.  
Rapport moral.  
Rapport d'activités 2014.  
Rapport financier 2014.  
Projet de budget 2015.  
Questions diverses.

#### 12h00 – Clôture de l'A.G.O. par le Président.

### 2ème partie

### entrée libre et gratuite - ouvert à tous

#### 14h00 à 17h00 : conférences + questions du public.

- 14.00** - Accueil musical : "Confidences" de Renata accompagnée par Francis HARBULOT au piano.
- 14.15** - Dr Isabelle de MOLÉON et Sophie PAUL de l'EFS : le Don de Moelle Osseuse en Côte d'Or et en Bourgogne.
- 14.45** - Isabelle SÉNÉPART, responsable de la coordination des prélèvements en Belgique : la législation belge.
- 15.15** - Mme le Pr Christiane MOUSSON, Présidente de la Fédération de Transplantation du CHU : la greffe rénale.
- 15.45** - Intermède musical : Renata et Francis HARBULOT.
- 16.00** - Témoignages de familles de donneurs et de greffés :  
Familles de donneurs : Mme LOMBARD-LABATINO et M. Jean Luc GUENEAU.  
Greffés : MM. Jean-Daniel JURY et René BAZIN.
- 16.30** - Interventions des Personnalités présentes.
- 16.45** : Le registre du don d'organes : Hervé BONNAVAUD, administrateur fédéral.
- 17.00** – Clôture de la cérémonie du 40ème anniversaire par Jean-Paul PITTET, Président de FRANCE ADOT 21.

## APPEL A CANDIDATURES

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du conseil d'administration ou simplement « donner un coup de main » ponctuel, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons très heureux de vous accueillir.

**Contact : adot21@free.fr**

**Tél. : 03.80.41.46.45**

### Le don d'organes ?

**Faisons savoir à nos proches que nous sommes POUR.**

**Parlons-en en famille.**

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (*près de 30% en moyenne au niveau national*) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour **la sensibilisation et l'information du public**, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, **FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons** ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, **un minimum de 10 euros**, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60%** du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration  
de FRANCE ADOT 21

### COUPON REPONSE

Déduction faite, quel est le coût réel de mon don ?\*

### SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

**Si je fais un don de 10 € :**  
ma réduction d'impôts est de 6,60 €  
**mon don me coûte réellement 3,40 €**

Mme, M. \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**Si je fais un don de 20 € :**  
ma réduction d'impôts est de 13,20 €  
**mon don me coûte réellement 6,80 €**

Adresse complète \_\_\_\_\_

**Si je fais un don de 30 € :**  
ma réduction d'impôts est de 19,80 €  
**mon don me coûte réellement 10,20 €**

\_\_\_\_\_

**Si je fais un don de 50 € :**  
ma réduction d'impôts est de 33 €  
**mon don me coûte réellement 17 €**

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

**Si je fais un don de 100 € :**  
ma réduction d'impôts est de 66 €  
**mon don me coûte réellement 34 €**

Email \_\_\_\_\_

**Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21** et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à FRANCE ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

**Montant versé** (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2016 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2015

\* *sauf modifications du calcul des impôts*

€